Image not found or type unknown

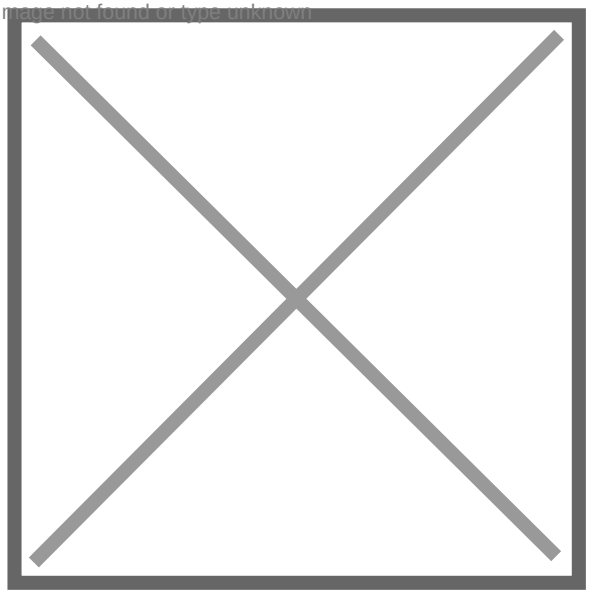

Rupture conventionnelle après un congé parental d'éducation

Par **noleli**, le **21/07/2010** à **11:33**

Bonjour,
Je suis actuellement en congé parental et ce jusqu'au 14 septembre 2010.
Mon employeur a accepté mon retour de congé parental à temps partiel mais me propose des horaires absurdes et m'a fait comprendre qu'il ne souhaitait pas que je revienne car il avait trouvé une remplaçante parfaite !!!
Je souhaiterais faire une rupture conventionnelle si il est d'accord bien entendu, mais je voudrais savoir si je suis obligée de reprendre le travail un temps défini ou si on peut mettre en place cette rupture avant la fin de mon congé parental.
Je voudrais savoir aussi à quelles idémnités j'aurai droit.
Merci pour votre aide.
Cordialement.
Noleli

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés